

Compte-rendu de la Commission Collège du mardi 14 avril 2015

La Commission Collège permet d'aborder les questions et interrogations qui ne peuvent être abordées en conseil de classe.

Nous avons eu une vingtaine de questions ou remarques.

1. Coût des PAI alimentaires.

Le coût du repas pour les collégiens concernés par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en raison d'une allergie alimentaire est de 3.50€. Cette facturation correspond à la part des frais d'entretien du matériel appartenant au Collège, aux fluides (eau et électricité), et à la part du coût du personnel encadrant. Pour mémoire, le prix du repas de la cantine est en moyenne de 5,90 €. La différence correspond à la rémunération de la Sodexo, de son personnel et à la nourriture.

N'étant absolument pas obligatoire, cet aménagement doit rester très exceptionnel et ne doit concerner que quelques familles.

2. Surveillance pendant le temps méridien.

Pour s'occuper de la surveillance de la cour, le personnel éducatif se compose de 4 surveillants, 2 éducateurs et le CPE. De plus, seule la moitié des élèves est présente en même temps dans la cour. En effet, la moitié est dans la cour quand l'autre est en cours.

Enfin, les élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire qui viennent pour la cantine sont encadrés par 2 adultes de l'école.

3. Surveillance pendant l'étude.

Le surveillant qui a la charge de l'étude a un contrat de travail à durée indéterminée avec ses droits et devoirs.

Un suivi est organisé dont un entretien qui a eu lieu mi-mars. Depuis celui-ci, il n'y a pas eu de remarque particulière.

4. Présence d'une infirmerie et gestion des élèves malades ou accidentés

Il n'y a pas d'infirmière au sein du collège. Ce n'est pas une obligation. Il y a une infirmerie située au-dessus du bureau du Chef d'Etablissement. Elle est utilisée également pour le « Point Ecoute ». Deux lits y sont disposés. Les lits peuvent être utilisés en cas de gros problème mais sous la surveillance d'un membre du personnel.

Comme ce n'est pas toujours possible, les élèves sont laissés sous la surveillance de la personne de l'accueil dans le parloir. Il est néanmoins prévu à l'occasion des gros travaux de rénovation à venir, de créer un espace placé à proximité de l'accueil.

En cas de risque ou d'inquiétude, une procédure a été créée et prévoit l'appel des secours.

5. Nombre de secouristes diplômés au sein de l'établissement

Une campagne de formation de 20 personnes est prévue d'ici la fin de l'année scolaire. 9 membres du personnel OGEC et 11 professeurs vont être formés aux Premiers Secours Civil de niveau 1 (PSC1).

De plus, il est prévu dès cette année que les 6^{ème} commencent un plan de formation sur 4 ans pour pouvoir obtenir le PSC1 à l'issue de la 3^{ème}.

Questions complémentaires de l'APEL.

6. Développement de la participation des élèves à la vie du Collège

Est-il possible de développer la participation et l'investissement des élèves à la vie du Collège ? Oui, une commission d'élèves va être mise en place pour préparer une soirée de 3^{ème}. De plus, à partir de l'année prochaine, une commission des élèves réunissant les délégués de classe va se réunir pour les inciter à développer des projets.

7. Evaluation communes des élèves

Un travail est prévu pour réfléchir aux évaluations communes et à la possible évolution pour l'année prochaine. Elles seront maintenues car elles permettent aux équipes pédagogiques de travailler ensemble pour avoir un parcours d'apprentissage commun, ce qui facilite les remplacements. Il est mis en place un coordinateur de matière pour organiser et faciliter ce travail en commun.

Pour les élèves, les évaluations communes servent à entretenir le travail et leur éviter de « bachoter ».

Il reste que l'enjeu des évaluations communes est à relativiser. Quand beaucoup d'élèves échouent, les professeurs ont la liberté de compléter les évaluations pour compenser.

8. Le cursus langue de Ste Jeanne d'Arc et la réforme en cours de discussion

La réforme est prévue pour la rentrée 2016. Les modalités pratiques sont loin d'être fixées. S'il est prévu l'arrêt des cursus langue dans le public, la liberté de l'enseignement privé permet de conserver le particularisme de Ste Jeanne d'Arc, tant que la dotation horaire globale et les moyens le permettent.

9. Les études encadrées

Le budget des études encadrées dépend du Conseil Général des Hauts de Seine. Le Conseil Général le diminue tous les ans. Pour l'année 2014-2015, le budget octroyé était de 90 heures ce qui correspondait à 3 professeurs sur la période allant des vacances scolaires de Toussaint à celles du printemps.

Les études encadrées par un professeur sont différentes des études surveillées par un surveillant.

Les études surveillées ont été proposées toute l'année et ont concerné une dizaine d'élèves qui peuvent avoir du mal à travailler à leur domicile.

10. Bilan de la réunion des métiers organisée par le Collège

La réunion des métiers organisée par Mme Perret s'est très bien passée. Cette réunion s'est décidée très rapidement compte tenu que le Conseil Général a annoncé tardivement l'absence d'organisation du « Forum des métiers ».

Les parents sollicités ont été contents de participer et ont rencontré des élèves motivés et intéressés. Les appréhensions pour intervenir devant les élèves ont été facilement levées.

Les élèves étaient également très contents des échanges. Il y a eu cependant quelques déceptions pour ceux qui n'avaient pas d'idée ou d'envie pour un métier particulier. Il reste qu'il existe de nombreuses autres possibilités de s'informer.

Il est prévu de renouveler l'expérience de réunion des métiers l'année prochaine.